



SCIT/ITPWG/1/5
ORIGINAL : anglais
DATE : 9 juillet 2001

# ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE GENÈVE

## COMITÉ PERMANENT DES TECHNIQUES DE L'INFORMATION

# GROUPE DE TRAVAIL SUR LES PROJETS RELATIFS AUX TECHNIQUES DE L'INFORMATION

Première session

Genève, 3 – 7 septembre 2001

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF AU DÉPÔT ÉLECTRONIQUE SELON LE PCT

Document établi par le Secrétariat

#### **Historique**

\_

1. Lors de la trente-deuxième série de réunions des Assemblées des États membres de l'OMPI, une proposition (voir le document A/32/5<sup>1</sup>) concernant la mise en œuvre d'un projet d'automatisation du PCT a été étudiée et approuvée (voir les paragraphes 94 à 99 du document A/32/7<sup>1</sup>). L'un des objectifs du projet aujourd'hui connu sous le nom d'IMPACT (*Information Management for the PAtent Cooperation Treaty* - gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets) était de "créer et mettre à la disposition des offices récepteurs et des déposants du PCT un logiciel de dépôt électronique" (voir le

Disponible sur le site Internet de l'OMPI à la page

http://www.wipo.int/fre/document/govbody/wo gb ab/index 32.htm

paragraphe 1 du document A/32/5). Il était aussi prévu ce qui suit :

"Les normes régissant actuellement le dépôt, le codage et la transmission électroniques des données seraient appliquées et, au besoin, de nouvelles normes seraient élaborées d'après celles qui prévalent sur le plan international ou au sein de l'industrie, afin d'assurer l'entière compatibilité du système utilisé par le Bureau international avec ceux des offices nationaux et régionaux" (voir le paragraphe 8 du document A/32/5).

- 2. Ces deux objectifs ont été le fondement du projet relatif au dépôt électronique selon le PCT dans ses 12 premiers mois, en tant qu'élément du projet IMPACT, et le restent aujourd'hui qu'il constitue un projet à part entière.
- 3. Dans le cadre du projet IMPACT, on a considérablement avancé dans l'élaboration d'une norme concernant le dépôt et le traitement électroniques des demandes internationales menée en étroite coopération avec les offices et administrations PCT et d'autres parties intéressées afin de déterminer la configuration exigée pour le dépôt électronique selon le PCT. Par ailleurs, un plan de projet de haut niveau (voir l'annexe III du document PCT/A/29/2 Add.²) a été établi et l'Assemblée de l'Union du PCT en a pris note (voir le paragraphe 12 du document PCT/A/29/4²).
- 4. En décembre 2000, le directeur général a décidé de faire du dépôt électronique selon le PCT un projet distinct assigné à la Division des projets relatifs aux techniques de l'information. Cette décision traduit le fait que le Bureau international est conscient de l'importance du dépôt électronique selon le PCT pour les États membres et de la complexité des moyens à mettre en œuvre. La restructuration correspondante est évoquée dans le document WO/PBC/3/3<sup>3</sup> dont le Comité du programme et budget était saisi à sa troisième session. Le comité a noté que le dépôt électronique selon le PCT était considéré en ce qui concerne le budget comme une activité nouvelle (voir le paragraphe 74 du document WO/PBC/3/5<sup>3</sup>). Il a en outre fait observer ceci :
  - "... le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT a été lancé dans le cadre du projet IMPACT. Suite à la réunion concernant le PLT tenue en juin 2000, au cours de laquelle s'est posée la question de l'accès, dans les pays en développement notamment, des offices de propriété intellectuelle et des déposants aux moyens techniques nécessaires pour le dépôt électronique, et compte tenu du fait que les estimations initiales pour le projet relatif au dépôt électronique selon le PCT se sont révélées insuffisantes, le directeur général a décidé que ce projet devait être établi en marge du projet IMPACT. Ce projet devrait donc être mis en œuvre par un chef de projet et une équipe à part et avec un budget révisé. Il sera établi dans les meilleurs délais afin de faire droit aux demandes des États membres." (Voir le paragraphe 74 du document WO/PBC/3/5).
- 5. Le projet reste toutefois étroitement lié au projet IMPACT et devra être financé au moyen du budget alloué à celui-ci jusqu'à ce que les ressources demandées initialement dans le document WO/PBC/3/3 soient disponibles.

.

Disponible sur le site Internet de l'OMPI à la page http://www.wipo.int/fre/document/govbody/wo\_pct/index\_29.htm Disponible sur le site Internet de l'OMPI à la page http://www.wipo.int/fre/document/govbody/wo\_pbc/index\_3.htm

#### 6. Situation globale du projet

- i) Le projet accuse un retard d'environ quatre mois par rapport au plan de projet de haut niveau (voir l'annexe III du document PCT/A/29/2 Add.).
  - ii) Le budget est respecté.
- 7. Le retard mentionné ci-dessus est imputable aux facteurs suivants :
- i) Le volume du travail de rédaction et de consultation qu'a exigé l'élaboration d'un projet de norme technique et de cadre juridique <sup>4</sup> pour le dépôt électronique selon le PCT a été plus important que prévu. Cela peut s'expliquer par la complexité du problème ainsi que par la diversité des exigences déterminées par les États contractants et autres parties intéressées. Par exemple, la dernière révision en date a donné lieu à huit documents faisant état de commentaires reçus et quelque 150 demandes d'éclaircissements, ce qui a rendu nécessaire une nouvelle série de remaniements suivis de consultation.
- ii) La mobilisation à plein temps de quatre consultants des services d'appui technique pour l'équipe du projet a été retardée de quatre semaines.

### Avancement des travaux depuis le dernier rapport de situation

8. Les principales tâches achevées (fin juin 2001) sont résumées dans le tableau ci-après :

Tâche	Date d'achèvement
Un site Web consacré à la publication des projets de modifications à apporter aux instructions administratives du PCT (septième partie et annexe F) a été établi.	1er juin 2000
Des projets remaniés de septième partie et d'annexe F visant la mise en œuvre de procédures de dépôt et de traitement électroniques des demandes internationales selon le PCT, y compris le stockage et la gestion électronique des dossiers relatifs à ces demandes, ont été établis en vue de leur examen par une réunion consultative informelle du PCT relative au dépôt électronique, qui s'est tenue à Genève du 11 au 14 juillet 2000.	9 juin 2000
Les modifications en projet ont été à nouveau remaniées par le Bureau international et publiées en tant que version "Rev.1", avec appel à commentaires, sur le site Internet de l'OMPI.	4 août 2000
Les modifications en projet ont été à nouveau remaniées par le Bureau international et publiées en tant que version "Rev.2", avec appel à commentaires, sur le site Internet de l'OMPI.	30 janvier 2001

Proposition de septième partie (nouvelle) et d'annexe F des instructions administratives du PCT.

Tâche	Date d'achèvement
L'enquête auprès des utilisateurs sur le dépôt électronique est terminée.	31 janvier 2001
Un outil de composition, d'archivage et de publication de documents en XML (eXtensible Markup Language) a été sélectionné <sup>5</sup> .	25 avril 2001
Des définitions de type de document (DTD) pour fichiers images, applicables aux documents de priorité, aux rapports d'examen préliminaire international, aux traductions de ces rapports, à la brochure et au formulaire relatif à la situation juridique de la demande, ont été livrées au projet IMPACT.	10 mai 2001
Le modèle de données en XML pour la demande PCT (comprenant huit DTD) est disponible pour vérification.	23 mai 2001
Établissement du laboratoire de dépôt électronique PCT pour l'expérimentation de prototypes de logiciels et leur développement puis mise à l'essai.	1er juin 2001
Le logiciel de dépôt électronique de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique est installé pour expérimentation de prototype et évaluation en vue d'une éventuelle adaptation.	15 juin 2001
L'outil de composition, d'archivage et de publication de documents en XML est chargé.	18 juin 2001

## 9. Les principales tâches en cours (fin juin 2001) sont résumées dans le tableau ci-après :

Tâches	Date prévue
Achèvement de la réflexion sur les rôles et responsabilités menée dans le cadre du projet.	30 juillet 2001
Achèvement de la réflexion sur l'architecture technique menée dans le cadre du projet.	30 juillet 2001
Achèvement de la réflexion sur la création de contenu en XML menée dans le cadre du projet.	30 juillet 2001
Le Bureau international remanie à nouveau les modifications en projet, qui seront publiées pour commentaires sur le site Internet de l'OMPI en tant que version "Rev.3".	31 juillet 2001
DTD de la demande d'examen préliminaire international selon le PCT disponible pour vérification.	31 août 2001
Le logiciel epoline ® de l'Office européen des brevets (OEB) est installé pour prototypage, et évaluation en vue d'une éventuelle adaptation.	31 août 2001
Publication de la série finale de RFP à l'intention des fournisseurs externes.	31 août 2001
Finalisation des procédures du projet (sur la base des procédures	31 août 2001

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Également sélectionné par l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique.

Tâches	Date prévue
d'assurance de qualité du projet IMPACT).	
Publication de la version révisée du plan de projet de haut niveau.	31 août 2001
Production d'un cahier des charges relatif à un outil de création de contenus en XML pour le PCT.	31 août 2001
Première validation du modèle de données en XML pour la demande PCT.	30 septembre 2001
Production du plan concernant l'architecture technique.	30 septembre 2001
Création d'un portail dans le site Web pour la diffusion électronique des DTD.	30 septembre 2001

### Jalons du projet ou éléments à livrer prévus et achevés (sur les trois derniers mois)

10. L'état d'avancement des travaux en ce qui concerne les jalons fixés pour la période qui s'est achevée à la fin du mois de juin 2001 est résumé dans le tableau ci-après, pour lequel on a suivi le même ordre que dans l'annexe III du document PCT/A/29/2 Add. Les données publiées à l'origine dans ce document sont ici reprises dans les colonnes *Jalon* et *Date estimée*, et pour chaque jalon les colonnes *Taux d'exécution* et *Observations* indiquent où en sont les travaux :

Jalon	Date estimée	Taux d'exécution <sup>6</sup>	Observations
Diffusion, pour observations, du document définissant le champ d'activités.	novembre 2000	100	
Diffusion, pour observations, du document sur la configuration exigée.	novembre 2000	10	En attente jusqu'à ce que l'annexe F soit pratiquement au point.
Contrats des concepteurs externes prêts.	décembre 2000	50	4 contrats sur 7 en place.
Informations fournies aux concepteurs externes (en fonction des procédures relatives à la qualité du projet IMPACT, par exemple indication des exigences, cas d'utilisation envisageables, plan d'exécution).	décembre 2000	10	Jusqu'à présent les activités d'expérimentation de prototypes ont été menées en interne <sup>7</sup> .

 $<sup>^6</sup>$  À interpréter comme suit : 0% = non commencé, 10% = commencé, 50% = en cours, 100% = achevé.

Les activités visant l'harmonisation logicielle ont eu pour résultat une expérimentation de prototypes fondée sur les solutions de dépôt électronique existantes et un moindre volume que prévu de conception effectuée en externe.

Jalon	Date estimée	Taux d'exécution <sup>6</sup>	Observations
Mise au point finale du contenu de la septième partie et de l'annexe F <sup>8</sup> .	janvier 2001	50	Des versions "Rev.2" ont été publiées; une série supplémentaire de textes remaniés est nécessaire avant finalisation.
Début des travaux des concepteurs externes.	janvier 2001	10	Voir la note 7 en bas de page.
Mise en forme finale du document définissant le champ d'activités.	janvier 2001	50	En attente jusqu'à ce que l'annexe F soit pratiquement au point.
Mise en forme finale du document sur la configuration exigée.	janvier 2001	10	En attente jusqu'à ce que l'annexe F soit pratiquement au point.
Constitution de l'équipe centrale pour les dépôts électroniques.	février 2001	100	
Plan des activités soumis par les concepteurs externes.	février 2001	Sans objet	Jalon supprimé <sup>9</sup> .
Début de l'élaboration des prototypes par les concepteurs externes.	mars 2001	10	Voir la note 7 en bas de page.
Mise à disposition du RO/IB du prototype de la base de données pour le dépôt électronique.	mai 2001	10	Premier prototype mis à disposition pour évaluation en juin 2001, deuxième prototype prévu pour août 2001.
Prototype du logiciel PCT-EASY plus développé prêt.	mai 2001	10	
RO/IB prêt pour délivrer des prototypes de certificat numérique simplifié.	mai 2001	10	Prototype mis à disposition pour évaluation en juin 2001.

La date exacte dépendra de l'état d'avancement des consultations avec les États contractants et les utilisateurs du PCT au sujet des libellés proposés pour la septième partie et l'annexe F.

Les procédures du projet ayant été retouchées, ce jalon n'a plus lieu d'être.

Jalon	Date estimée	Taux d'exécution <sup>6</sup>	Observations
Prototype du serveur du RO/IB prêt pour recevoir les demandes internationales déposées sous forme électronique.	mai 2001	10	Premier prototype mis à disposition pour évaluation en juin 2001, deuxième prototype prévu pour août 2001.

## Jalons du projet ou éléments à livrer dans les trois prochains mois

11. Les jalons du projet prévus pour la période allant jusqu'à la fin de septembre 2001 sont résumés dans le tableau ci-après, dans l'ordre où ils avaient été publiés dans l'annexe III du document PCT/A/29/2 Add. :

Jalon	Date estimée
Début de l'élaboration des prototypes par les concepteurs externes.	Août 2001
Mise à disposition du RO/IB du prototype de la base de données pour le dépôt électronique.	Août 2001
Prototype du logiciel PCT-EASY plus développé prêt.	Septembre 2001
RO/IB prêt pour délivrer des prototypes de certificat numérique simplifié	Septembre 2001
Prototype du serveur RO/IB prêt pour recevoir les demandes internationales déposées sous forme électronique.	Septembre 2001

### Considérations déterminantes et mesures prises ou recommandées

- 12. Il s'est dégagé des consultations menées auprès des offices qui ont produit des logiciels de dépôt électronique et des contributions de plusieurs organisations non gouvernementales relatives au dépôt électronique des demandes de brevets (voir les documents PCT/R/1/23<sup>10</sup> et PCT/R/1/26<sup>10</sup>) que pour assurer un certain degré d'harmonisation logicielle, différentes activités d'analyse, de modification des logiciels et de vérification (impliquant ces offices et le Bureau international) allaient devoir être menées jusqu'en avril 2002.
- 13. L'équipe du projet est en train d'analyser comment ces activités vont se répercuter sur le plan de projet de haut niveau publié en septembre 2000. Les considérations déterminantes sont notamment les suivantes :
- i) Les activités d'harmonisation devraient produire des résultats bénéfiques à divers égards pour les déposants et les offices. Par exemple, les logiciels de dépôt électronique que l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et l'OEB sont en train de mettre au point et celui de l'OMPI devraient être pleinement compatibles.

Disponible sur le site Internet de l'OMPI à la page http://www.wipo.int/pct/fr/reform/index 1.htm

- ii) Le Bureau international compte que certains éléments de l'annexe F, notamment en ce qui concerne le protocole de transmission de données, l'assemblage des données en "paquets" et les DTD à utiliser pour l'application seront élaborés grâce à ces activités.
- iii) Le Bureau international est en train d'expérimenter les prototypes de logiciels de dépôt électronique de l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique et de l'OEB et d'évaluer la possibilité de les adapter pour satisfaire aux exigences du PCT. Les versions des logiciels employées pour ces activités seront modifiées pour permettre le respect des dispositions de l'annexe F relatives au protocole de transmission et à l'assemblage de données en "paquets" à mesure de la mise au point de celles-ci.
- iv) Le Bureau international prévoit que certains éléments de ses activités d'essai bêta et pilote seront retardés du fait de modifications apportées par l'OEB et l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique à leurs produits. Il convient toutefois de garder à l'esprit que ces retards seront compensés par les avantages escomptés de l'harmonisation logicielle.
- 14. Mesure prise : une version révisée du plan de haut niveau, qui tient compte de l'incidence de toutes les questions énoncées au paragraphe 13, sera publiée sur le site Web<sup>11</sup> de l'OMPI en août 2001.
- 15. Recommandation: que le Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information étudie le plan d'action de haut niveau révisé, sous la forme d'un document d'information, lors de ses travaux consacrés à l'examen technique des projets relatifs aux techniques de l'information proposés pour exécution durant l'exercice biennal 2002-2003.
  - 16. Le Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information est invité à formuler des observations sur la teneur du présent document et à en prendre note.

[Fin du document]

Disponible sur le site Internet de l'OMPI à la page http://pcteasy.wipo.int/efiling\_standards/EFPage.htm